

LEÇON 7

MES CANDIDATS

Un **candidat** est une personne qui brigue le poste de représentant élu. Au niveau provincial en Ontario, la plupart des candidats sont affiliés à un parti politique qui a sa propre plateforme. Au niveau provincial en Ontario, la majorité des candidats sont affiliés à un parti politique. Cependant, certains candidats décident de ne pas s'associer à un parti; ils sont donc **indépendants**.

Un **système électoral** est le moyen par lequel les électeurs sont en mesure d'exprimer leurs préférences et la manière dont les résultats sont établis. L'Ontario a recours au **système uninominal majoritaire à un tour**.

La province est divisée en plus petites zones géographiques appelées **circonscriptions électorales**. Le nombre de circonscriptions électorales passera de 107 à 124 pour l'élection générale du 7 juin 2018. Cela inclut quatre circonscriptions électorales dans le nord de l'Ontario, là où il n'y en avait que deux, dans le but d'améliorer la représentation électorale du grand nord. Ces quatre circonscriptions seront Kiiwetinoong, Mushkegowuk-James Bay, Timmins et Kenora-Rainy River.

Chaque circonscription électorale est représentée par un député provincial (circonscriptions uninominales). La taille de chaque circonscription est déterminée par des facteurs tels que sa population, sa composition démographique et sa géographie. Les circonscriptions urbaines sont souvent plus petites et plus peuplées que les circonscriptions rurales, qui sont plus étendues et moins peuplées.

Dans le système majoritaire uninominal à un tour, les électeurs ne peuvent voter que pour un seul candidat (bulletin de vote exclusif) et le candidat qui compte le plus de votes remporte la course. Le candidat gagnant n'a pas besoin d'obtenir la majorité des votes ; il doit seulement obtenir au moins un vote de plus que tous les autres candidats (**majorité simple**). Dans le système parlementaire ontarien, le parti qui fait élire le plus grand nombre de représentants (celui qui gagne le plus de sièges à l'Assemblée législative) forme habituellement le gouvernement et son chef en devient le premier ou la première ministre.

Vous pouvez obtenir de l'information sur vos candidats locaux d'une variété de façons. Plusieurs groupes communautaires organisent des assemblées publiques et des débats où les candidats sont invités à écouter les candidats et à leur poser des questions. Vous pouvez visiter vos bureaux de campagne locaux ou participer à des événements de campagne. Vous pourriez aussi les rencontrer lorsqu'ils font du porte-à-porte dans votre quartier. L'information est également facilement accessible sur les sites internet des partis, sur les médias sociaux et en consultant la couverture médiatique.